

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL Séance du 3 février 2016

L'an deux mil seize,  
Le trois février,  
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,  
Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 27/01/2016  
Nmb de membres élus : 15  
Nmb de conseillers en fonction : 15  
Nmb de conseillers présents : 12  
Nmb de procuration : 02

#### Etaiet présents :

Mmes **KLEINDIENST** Catherine, **DOUCHE** Angélique, **GIDEMANN** Caroline, **LUSTENBERGER** Aude, et MM. **ROHMER** Clément, **FAHRNER** Dominique, **HEMRIT** Brice, **GEIMER** Martial, **MATHIS** Benoît, **RIEGERT** Olivier.

**GIDEMANN** Caroline est arrivée à 20h11 au moment du point n°2.

**MATHIS** Benoît est arrivé à 20h43 au moment du point n°2.

Etait absent : **ENGASSER** Frédéric

Etaiet absents excusés : Mme **WURTH** Sophie, M. **LEIBOLT** Alexandre et M. **RUDLOFF** Pierre

#### Procurations :

- Mme **WURTH** Sophie a donné procuration à Mme **LUSTENBERGER** Aude ;
- M. **LEIBOLT** Alexandre a donné procuration à M. **FAHRNER** Dominique.

Secrétaire de séance :  
M. **HEMRIT** Brice

#### Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02/12/2015
2. SALLE POLYVALENTE
3. CONVENTION DE PARTENARIAT  
Ligue contre le cancer – Comité 67
4. CIRCULATION ET STATIONNEMENT
5. MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION « JE VEUX UN HOPITAL A SELESTAT »
6. Divers et informations

La réunion débute à 20h06.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02/12/2015

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2015 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2. SALLE POLYVALENTE

La commission « URBANISME - TRAVAUX – VOIRIE – CIMETIERE » s'est réunie lundi 1<sup>er</sup> février 2016 en présence du maître d'œuvre et de l'économiste afin d'étudier l'avant-projet définitif concernant l'opération de construction d'une nouvelle salle polyvalente. Ce dernier est présenté en détail aux membres du Conseil Municipal.

M. **FAHRNER** Dominique, Adjoint au Maire, effectue la présentation de la nouvelle esquisse projetée en ce qui concerne la partie technique et les travaux envisagés.

Plusieurs modifications ont été relevées par rapport aux esquisses précédentes. Le local de rangement a été agrandi et la scène est devenue amovible par le biais d'un volet roulant qui permet de faire de la scène un espace de rangement lorsque celle-ci n'est pas utilisée. Ce projet présente de grands avantages. D'une part, la nouvelle salle serait dotée de vestiaires avec douches, utile à la pratique des différents sports. D'autre part, elle est constituée de trois espaces distincts pouvant être indépendants les uns des autres et ainsi permettre une utilisation multiple et simultanée.

M. **ROHMER** Clément, Adjoint au Maire, apporte ensuite des précisions financières et administratives à cet effet.

Il souligne l'économie réalisée par rapport au premier projet de restructuration et d'extension de la salle polyvalente.

A la question du financement de ce projet, il précise que la commune possède un apport en fonds propres de 200 000 €. A cela pourraient s'ajouter diverses subventions (DETR, Réserve Parlementaire, Contrat de Territoires Départemental, Région, Fonds de concours de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, etc.). Il sera nécessaire de faire face à une partie de la dépense par le biais d'un emprunt.

Ainsi, pour que ce projet puisse avancer, pour permettre de répondre aux obligations en termes d'accessibilité et pour permettre de solliciter des aides financières, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet tel que présenté, comprenant le plan de financement provisoire et le devis estimatif des travaux ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'autorisation d'urbanisme nécessaire audit projet ainsi que tout document associé ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR, exercice 2016 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter les organismes compétents en matière de subvention ainsi que l'Etat dans le cadre de l'attribution d'une réserve parlementaire ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à faire les démarches dans le cadre de la recherche de mécénat et/ou de financement participatif ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3. CONVENTION DE PARTENARIAT LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITÉ 67

Il a été proposé à la commune de BOOTZHEIM de signer une convention de partenariat avec le Comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer et concernant l'action « Espaces sans tabacs ».

La ligue nationale contre le cancer lutte en matière d'information, de prévention, de promotion du dépistage, d'actions pour les malades et leurs proches ainsi que pour la recherche.

C'est dans cette organisation que s'expriment, la force et l'efficacité de la Ligue qui peut mener des actions nationales d'envergure, relayées au niveau local comme par exemple au niveau de la commune de Bootzheim.

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Commune de Bootzheim, participe activement aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes pour la santé liés au tabagisme. C'est dans cette optique, qu'elle soutient pleinement l'action « Espaces sans tabac » menée par la ligue contre le cancer en ayant pour objectif d'instaurer des espaces sans tabac au sein de la commune.

La commune s'engagerait ainsi :

- d'interdire la consommation de tabac sur le territoire de l'aire de jeux et aux abords de l'école ;
- d'apposer la plaquette de signalisation « ESPACE SANS TABAC » sur les sites susmentionnés ;
- d'entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à cet effet.

La présente convention entrerait en vigueur à la date de la décision du Conseil Municipal et serait conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de s'engager, pour un an renouvelable, à créer des espaces sans tabac dans la commune et plus précisément à l'aire de jeux et aux abords de l'école ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention de partenariat ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4. CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Depuis le début de l'année 2016, la commune a réceptionné 4 courriers en provenance d'administrés nous évoquant des problèmes de circulation et/ou stationnement au sein de la commune. Ces différents courriers concernent les rues suivantes :

- Rue de l'Ischert
- Rue de la Forêt
- Chemin agricole/Grassweg
- Lotissements des Vergers

En outre, des problèmes rue Basse ont également été soulignés plus particulièrement aux horaires d'arrivées et sortie d'école. Dans ce contexte, des rappels auprès des parents d'élèves et/ou assistantes maternelles vont être faits en leur recommandant d'utiliser, dans la mesure du possible, des moyens de locomotion plus appropriés (marche à pieds, vélos, etc.).

En raison des stationnements gênants dans les rues du village, le camion de ramassage des bacs de collecte des ordures ménagères est également régulièrement bloqué dans sa tournée.

Concernant ce problème récurrent dans l'ensemble du village, M. le Maire précise que plusieurs actions de sensibilisation ont déjà été entreprises et ce depuis plusieurs années, que ce soit via la note d'informations mensuelle, la rétrospective communale ou des communications plus personnelles (déposées sur les pare-brise des voitures concernées). La réglementation en matière de stationnement sera à nouveau rappelée dans la note d'informations mensuelle à venir.

Une réflexion sera également menée avec les services de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, compétent en matière de voirie, afin d'ajouter des places de stationnements par marquage au sol et ainsi augmenter leur nombre.

#### 5. MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION « JE VEUX UN HOPITAL A SELESTAT »

L'association « Je veux un hôpital à Sélestat » a été créée dans le but d'informer et de sensibiliser la population quant aux risques qui pèsent à ce jour sur l'Hôpital de Sélestat.

Après la fermeture du service de néonatalogie il y a un an, celle du service de Réanimation est prévue le 30 Avril prochain, ce qui impactera progressivement tous les autres services dans l'exercice de leur spécialité respective.

En dehors du problème social que cela représente (50 emplois dans ce service), cela limitera de façon déraisonnable l'accès aux soins polyvalents pour l'ensemble de la population du Centre Alsace.

C'est à cet effet que l'association a besoin du soutien de tous. Elle fait désormais appel à des adhésions de la population à leur association, à des motions de soutien des différents Conseils Municipaux comme le nôtre, en diffusant ces informations autour de nous ou encore en écrivant directement à l'Agence Régionale de la Santé.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 6. DIVERS ET INFORMATIONS

##### A) Jumelage 2016

La commission jumelage se réunira le 22 février 2016 à 19h30 afin de faire un point quant à l'organisation du voyage à Plazac prévu en août 2016. Il s'agira de faire le point sur le nombre de personnes participantes, le moyen de transport, etc.

##### B) Droit de préemption urbain

Depuis le 11 décembre 2015, la commune a été amenée à donner son avis concernant son droit de préemption urbain pour 4 parcelles différentes :

- Société ALVIA : Parcelle située rue de l'Etang
- Epoux SCHWOEHRER Philippe : Parcelle située rue de l'Europe
- Mme SCHWOEHRER Pauline : Parcelle située rue de l'Europe
- Mme GOERGER Chantal : Parcelle située au 6 rue des Cerisiers

Pour chacune des parcelles concernées, la commune n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption urbain.

##### C) Commission des finances

La commission des finances relative à la clôture du compte administratif 2015 et à la réalisation du budget primitif 2016, en présence du Trésorier, M. BEHR Jean-Paul, se tiendra le lundi 29 février 2016 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal.

*D) CCRM : Entretien de la voirie*

Un recensement des travaux d'entretien de la voirie a été effectué par les employés communaux sur le territoire de la commune à destination des services de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim en vue de la programmation des travaux d'entretien de voirie pour l'année 2016.

Il s'agit là uniquement de travaux d'entretien de voirie (pontage de fissures, enduits superficiels, réfections ponctuelles, marquages) ainsi que d'interventions limitées sur l'éclairage public.

*E) Prochaine séance du Conseil Municipal*

La prochaine séance du Conseil Municipal, séance budgétaire, se tiendra le mercredi 16 mars 2016 à 20h en mairie. Les convocations seront transmises une semaine avant, comme à l'accoutumée.

*F) Modification des tarifs de location de salle*

M. HEMRIT Brice, Conseiller Municipal, propose de revoir les tarifs des loyers de la salle polyvalente. Il a été décidé que le sujet sera à nouveau abordé au cours d'une séance ultérieure.

*G) Baux ruraux*

M. FAHRNER Dominique informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé à l'état des lieux des terres communales louées. Un certain nombre d'anomalie a été constaté. Les locataires concernés seront avisés par courrier.

*H) Plantations*

M. FAHRNER Dominique informe les membres du Conseil Municipal que de nouvelles plantations en forêt seront effectuées prochainement. Il sollicite l'aide des conseillers municipaux intéressés afin d'achever ce travail dans les meilleurs délais. Comme à l'accoutumée, et conformément à la volonté du personnel enseignant, une partie des plantations sera réalisée avec les enfants de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22h34.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait à BOOTZHEIM, le 08 février 2016  
Le Maire, Georges BLANCKAERT